



AVENANT FINANCIER
A LA CONVENTION DE PARTENARIAT
POUR LA LABELLISATION
D'UN CAMPUS NUMÉRIQUE FRANCOPHONEMD PARTENAIRE

Entre les soussignées

L'Agence universitaire de la Francophonie, opérateur de la Francophonie institutionnelle constitué en personne morale en vertu de la *Loi concernant l'Agence universitaire de la Francophonie* (L.R.Q., chapitre A-7.2), sise au 3034 boulevard Édouard Montpetit, Montréal (Québec) H3T 1J7, Canada, représentée par son Recteur, Monsieur Slim KHALBOUS et par délégation le Directeur de la Direction régionale Asie-Pacifique, Monsieur Jean-Marc LAVEST, de l'Agence universitaire de la Francophonie ;

ci-après dénommée « AUF », d'une part

et

L'Université Rangsit dont le siège est situé 52/347 Muang Ake, Lak Hok. Muang Pathumthani, 1200, représentée par son Président, Monsieur Arthit OURAIRAT.

ci-après désignée la «RSU », d'autres part

Préambule

Considérant que la RSU et l'AUF ont signé, le 23 décembre 2016, une convention de partenariat pour la labellisation d'un campus numérique francophone partenaire.

Considérant que l'annexe 2 de la convention signée stipule que le montant prévisionnel de soutien aux activités de 6.840 € (six mille huit cent quarante euros) pour l'année 2020 fera l'objet d'un avenant financier.

Considérant que le versement du soutien pour l'année 2020 est conditionné par la validation administrative de la Direction régionale Asie- Pacifique de l'AUF (DRAP) du plan d'action proposé.

Considérant que la RSU a déposé à la DRAP un plan d'action pour la période de janvier 2021 à décembre 2021 avec une prévision budgétaire détaillée pour chaque activité proposée.

Considérant que la DRAP a donné son avis favorable pour la mise en place de ce plan d'action.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

1.1. Activités et dépenses réalisées

L'AUF va verser au compte de la RSU une subvention de 6 840 € (six mille huit cent quarante euros) sur la base du programme initial d'activités suivant :

Intitulé	Public cible	Durée	Dates	Responsable	Précisions
FORMATION (4 000 €)					
Concours de clip vidéo	Etudiants et élèves francophones en Thaïlande et en Asie-Pacifique	1 jour	03/09/2021	Siripong KHUNCHAMNAN Frédéric MORONVAL	Budget AUF : 374.96 € RSU : 138.87 €
La langue française: un atout essentiel dans le monde du numérique	Etudiants francophones en Thaïlande	1 jour	23/08/2021	Thanawit KRAIPERM Frédéric MORONVAL	Budget AUF : 818.85 € RSU : 459.25 €
Enseignement du français à visée numérique : comment créer des cours à distance ?	45 enseignants universitaires et secondaires en Thaïlande et en Asie	2 jours	14-15/05/2021	Piyasuda MAWAI Thanawit KRAIPERM Donthira KONGRAK Siripong KHUNCHAMNAN Frédéric MORONVAL	Budget AUF : 2804.09 € RSU : 2054.89 €
COMMUNICATION (500 €)					
Souvenirs de CNFp	Etudiants et enseignants-chercheurs francophones en Thaïlande		11/01/2020	Donthira KONGRAK	Budget pour la reproduction : 500 €
AUTRES (2 340 €)					
Equipement mobilier initial	Etudiants et enseignants-chercheurs francophones en Thaïlande		Janvier - décembre 2021	Siripong KHUNCHAMNAN	AUF : 500 €
Fonctionnement	Etudiants et enseignants-		Janvier - décembre	Siripong KHUNCHAMNAN	AUF : 840 €

	chercheurs francophones en Thaïlande		2021		
Abonnements bases de données	Etudiants et enseignants-chercheurs francophones en Thaïlande		Janvier - décembre 2021	Siripong KHUNCHAMNAN	AUF : 500 €
Dotation ouvrage et revues AUF	Etudiants et enseignants-chercheurs francophones en Thaïlande			Siripong KHUNCHAMNAN	AUF : 500 €

Ce plan d'actions est susceptible d'évoluer dans un contexte de crise sanitaire mondiale.

Cette souplesse est consentie dans l'intérêt du projet dans la mesure où les activités mises en œuvre :

- répondent aux objectifs initiaux du projet,
- sont organisées dans le respect des règles du financement accordé
- sont portées à la connaissance et concertées avec le référent DRAP

1.2. Rapport d'activité et financier

Il est entendu que la RSU s'engage à envoyer un rapport des activités mises en œuvre et justifier les dépenses faites à hauteur du montant total du crédit accordé, en produisant, au plus tard 3 (trois) mois après la date de fin de l'événement, un rapport d'exécution financier, accompagné des copies des pièces comptables justificatives.

En cas de non-utilisation de la totalité des crédits mis à disposition, la RSU s'engage à reverser à l'AUF les fonds non utilisés.

Article 2 – Modalités financières

2.1 Le programme d'actions initial proposé dans l'annexe 1, est susceptible d'évoluer conformément aux dispositions de l'article 1.1.

2.2 La RSU s'engage à mettre en œuvre les activités et à effectuer les dépenses au plus tard le 31 décembre 2021.

2.3. L'AUF met à la disposition du bénéficiaire un document support afin de faciliter le reporting des activités et des dépenses (cf modèle ci-joint). Ces rapports doivent être certifiés par la RSU et accompagnés des pièces justificatives.

2.4 Le montant attribué de 6 840€ (six mille huit cent quarante euros) pour l'année 2020 est directement géré par la RSU. Ces crédits alloués sont versés par la Direction régionale Asie-Pacifique de l'AUF, après la signature du présent avenant par les deux parties, au compte de la RSU dont les coordonnées suivent :

Banque: The Siam Commercial Bank
 Succursale : Rangsit University
 Adresse: 52/347 Mu 7 Lakhok Sub District, Mueang District, Pathum Thani 12000
 Bénéficiaire du compte : Miss Piyasuda Mawai
 N° du compte (en Euro) : 407-401851-8

Article 3 – Visibilité

La visibilité de la contribution de l'AUF à la mise en œuvre de ces activités est assurée par la mention de sa participation et l'impression du logo de l'AUF sur tous les supports de communication et documents officiels diffusés dans le cadre des activités organisées.

L'AUF se réserve le droit de publication et de diffusion, sous quelque forme que ce soit et en totalité ou en partie, des résultats des travaux scientifiques de l'activité à laquelle elle apporte son soutien.

Article 4 – Modification

En raison des contraintes sanitaires qui pourraient empêcher la réalisation des activités initialement programmées, des modifications pourront être apportées durant la vie du projet.

Ces modifications sont autorisées après concertation avec le référent pour la Direction régionale Asie – Pacifique sur simple échange de courriel, pour autant qu'elles n'affectent pas le montant ou l'économie générale de la présente convention sur laquelle les deux parties se sont engagées

Article 5 – Entrée en vigueur et durée de validité

Le présent avenant entre en vigueur dès sa signature par les deux parties et expire le 31 décembre 2021.

Pour l'Université de Rangsit,

Pour l'Agence universitaire de la Francophonie,



Piyasuda R.
Mme Piyasuda Mawai
Doyenne de la Faculté des Arts Libéraux



Jean-Marc Lavest
Monsieur Jean-Marc LAVEST
Directeur régional en Asie-Pacifique